

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Mention Justice-Procès-Procédures Parcours Processuel** est ainsi constitué pour le semestre 3 de l'année universitaire 2025-2026

Présidente : GRAYOT-DIRX Stéphanie

Membres :

BORDAIS Pierre
CAPPELLO Aurélie
DROIN Nathalie
CHAUSSARD Cécile
JEAN BAPTISTE Walter
LAIDIE Yan
MALHIÈRE Fanny

MAUGAIN Géraldine
PETIT Franck
SOURZAT Claire
TOURARD Hélène
WINCKEL Philippe
WITTMAN Valérie

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 20 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Mention Justice-Procès-Procédures Parcours Processuel** est ainsi constitué pour le semestre 4 de l'année universitaire 2025-2026

Présidente : GRAYOT-DIRX Stéphanie

Membres :

BONASERA Aurélie
DROIN Nathalie
GERBAY Nicolas
MAGES Alexis

MAUGAIN Géraldine
PETIT Franck
WINCKEL Philippe

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 20 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

